

Crosbie) et le député de New Westminster (M. Leggatt), mais je les prierais de se limiter à l'essentiel de ce point particulier.

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, le vice-premier ministre vient, je pense, de soulever un certain nombre de questions que vous devrez trancher, entre autres celles concernant les obligations des députés. En effet, la question ici est de savoir quelles sont les obligations d'un député qui est également ministre.

Nous avons, dans le cas présent, un ministre qui affirme que le gouvernement est le seul à pouvoir juger quand la sécurité nationale est en cause et qu'on ne saurait faire appel à aucun autre organisme impartial pour en décider. Il n'est tenu de répondre à aucune question. Voilà ce que dit le ministre. Le vice-premier ministre veut savoir quelles sont les obligations d'un député. Selon moi, l'obligation du député est de faire ce qui lui semble servir le mieux l'intérêt du pays, en se faisant conseiller le mieux possible. Ce n'est certainement pas de s'incliner devant le gouvernement.

Lorsque celui-ci dit: «Il s'agit d'une question de sécurité nationale; vous êtes dans l'erreur et nous voulons connaître vos sources de renseignements. Vous devez nous les donner car nous affirmons que c'est la sécurité de l'État qui est en jeu». Je lui réponds à mon tour: «Pour qui le gouvernement se prend-t-il? Vous êtes l'exécutif qui tyrannisez depuis des siècles la masse des citoyens chaque fois que vous en avez la chance. La seule chose qui fasse obstacle à votre pouvoir, ce sont les droits des députés et je n'ai donc pas confiance en vous. Que vous soyez NPD, PC ou libéral, je n'ai pas confiance en vous. Je n'ai pas confiance dans l'exécutif et je n'aurai jamais confiance en lui. J'affirme que quand un membre de l'exécutif dit qu'une question touche la sécurité nationale, c'est à lui de le prouver en s'adressant à une tierce partie, à un comité mixte de la Chambre qui peut examiner ces questions. Si ce comité mixte, qui est composé de membres des deux partis, dit que la question touche la sécurité nationale et qu'un tel député doit faire telle ou telle chose, je le ferai volontiers. Mais je refuse de faire quoi que ce soit parce que le premier ministre (M. Trudeau), le vice-premier ministre (M. MacEachen) ou le solliciteur général (M. Blais) affirment que cela touche la sécurité.

● (1602)

Aujourd'hui, le vice-premier ministre, qui est l'un des plus anciens députés à la Chambre, a fait une affirmation remarquable. Il a déclaré que le droit à la sécurité nationale est absolu en ce qui concerne les députés. Il a utilisé le mot «absolu». En réalité, le vice-premier ministre prétend que s'il décide qu'une chose touche la sécurité nationale, je n'ai aucun recours contre lui. C'est une affirmation pour le moins douteuse. Si cela est vrai, nous pouvons fermer le Parlement et rentrer chez nous parce que l'exécutif a des pouvoirs et une autorité illimités en raison de la sécurité nationale.

Le vice-premier ministre a comparé l'affaire du député de Leeds (M. Cossitt) à celle du député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Rooney). Ces deux affaires n'ont absolument

rien de commun. Le député de Bonavista-Trinity-Conception a été accusé de certaines violations du Code criminel relativement à ses fonctions de député. Cette affaire a été réglée de la façon appropriée et nous regrettons tous qu'elle ait eu lieu. Mais les deux cas ne se ressemblent pas. Aucune accusation n'a été portée contre le député de Leeds et si l'on porte une accusation quelconque, ce ne sera pas en vertu du Code criminel du fait qu'il aura commis une action délictueuse, mais à cause d'une divergence de vues au sujet de ce qui est dans l'intérêt du Canada et de ce qui est véritablement une atteinte à la sécurité nationale. Par conséquent, les deux affaires n'ont rien de semblable.

Dans le cas du député de Bonavista-Trinity-Conception, a-t-on envoyé la GRC perquisitionner aux stations CTV et Global et a-t-on obligé les journalistes à les harceler de questions au cours du week-end? On n'a rien fait de tel, donc la situation ne se compare pas. En fait, dans le cas présent, le gouvernement essaie délibérément de faire peur aux media et aux partis de l'opposition alors qu'une élection se profile à l'horizon.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Voilà la situation. Si le vice-premier ministre a raison de dire que nous avons les mêmes droits et devoirs que le simple citoyen, pourquoi nous a-t-on élus? Si j'ai les mêmes droits et les mêmes devoirs que n'importe qui d'autre au Canada, pourquoi suis-je député? Il s'agit là d'un principe nouveau. Nous sommes censés avoir certains droits et devoirs différents de ceux du simple citoyen.

Le vice-premier ministre a déclaré que le public suivait cette affaire pour voir si le député de Leeds serait poursuivi. C'est bien ce qu'il a dit. A mon avis, vous êtes mal placé pour parler. Le public voulait savoir aussi si l'ancien solliciteur général serait poursuivi, mais il ne l'a pas été et presque tout le monde estimait qu'il ne devait pas l'être, vu les circonstances. Mais qu'on ne nous dise pas que l'ancien solliciteur général a été traité exactement sur le même pied qu'un simple citoyen. Nous savons tous qu'il n'en est rien.

M. Andras: Il a coopéré avec la police.

M. Crosbie: N'allez pas nous raconter que le cas du député de Leeds est différent et que tout le monde suit cette affaire de près. N'essayez pas de bluffer avec votre histoire de sécurité nationale.

N'est-il pas curieux, monsieur l'Orateur, que depuis dix-huit mois le gouvernement prétend tout ignorer de certaines affaires concernant la sécurité nationale, que le premier ministre déclare ne rien savoir à ce propos, ne rien savoir des granges incendiées, des perquisitions illégales, de ce que font les services de sécurité alors que dans le cas du député de Leeds, on sait tout dans les moindres détails. Dans cette affaire, le premier ministre ou le solliciteur général se gardent bien de feindre l'ignorance. Ils se mettent tous les deux le nez dedans, puisqu'il s'agit du député de Leeds.